

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 juin 2022 à 19h30.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

4.1 Ouverture de soumission - Achat d'une remorque de type Flatbed

4.2 ouverture de soumission - Services professionnels - Surveillance des travaux - Lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach

4.3 ouverture de soumission - Services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux - Lien routier entre la parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach

4.4 ouverture de soumission - Contrôle qualitatif des matériaux - Revitalisation de la capitale québécoise des pêches maritimes à Rivière-au-Renard

4.5 ouverture de soumission - Services professionnels pour la prise de vue aérienne des travaux du lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 juin 2022 à 19h30.

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 adhésion 2021-2022 à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (URLS-GÎM)

5.3.2 aide financière - Célébrations du Canada à Gaspé - Feux d'artifices

5.3.3 entente entre les parties pour le parc communautaire dans le quartier des HLM à Sandy Beach

5.3.4 modifications à la résolution 22-03-023 - Entretien ménager - Bâtiment de services Parcs Canada - Secteur de Cap-des-Rosiers - Saison estivale 2022

5.3.5 aide financière - Conseil des loisirs de L'Anse-à-Valleau - projets de serrures intelligentes et caméras

5.4 Travaux publics

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 autorisation de signature - Entente de contribution non remboursable M-30 - Fonds canadien de revitalisation des communautés

5.5.2 rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021 de la ville de Gaspé

5.5.3 nomination des administrateurs - Office municipal d'habitation de Gaspé

5.5.4 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 1444-21-002 - 9417-7524 Québec Inc. - Lot 3 147 076, cadastre du Québec, rue Wakeham

5.6.2 autorisation d'activités - St-Jean Baptiste à l'Anse-au-Griffon

5.6.3 paiement de facture - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagement semblables 2019-2024 - Pour 2022

5.6.4 avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la citation de la grange du Manoir Le Boutillier à titre d'immeuble patrimonial

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 juin 2022 à 19h30.

5.6.5 avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la citation de l'Église Saint-Alban de Cap-des-Rosiers à titre d'immeuble patrimonial

5.6.6 rétrocession du lot 4 054 753, cadastre du Québec et servitude - projet d'agrandissement du port de Sandy-Beach à Gaspé

5.6.7 acceptation offre de service – Évaluateur – Expropriation lien routier - Lot 4 054 221, cadastre du Québec

5.6.8 autorisation d'activités - Célébration de la fête du Canada à Gaspé

5.6.9 paiement de facture - Assurances responsabilité d'exploitant d'aéroports - AON

5.6.10 acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-56)

5.7 Direction générale

5.7.1 autorisation de signature – Convention relative à l'octroi d'une aide financière – MRC de la Côte-de-Gaspé

5.7.2 autorisation de signature – Protocole d'entente FAIR – MRC de la Côte-de-Gaspé Volet 4

5.7.3 paiement de factures – Participation au pavillon Ovation municipale de l'UMQ

5.7.4 Direction générale

5.8 Ressources humaines

5.8.1 demande de congé sans solde d'une personne salariée

5.8.2 abrogation de la résolution 22-06-038 - Embauche d'une personne au poste saisonnier de chauffeur de camion, de l'écureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques et journalier

5.8.3 embauche d'un journalier étudiant additionnel - Été 2022

5.8.4 attribution à l'interne du poste annuel de charpentier-menuisier

5.8.5 attribution à l'interne de deux postes saisonniers de journalier

5.8.6 modification de la politique relativement à la pandémie de grippe, de COVID-19

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 juin 2022 à 19h30.
et ses variant

5.8.7 embauche d'une personne salariée au poste annuel de préposé d'aréna-journalier et journalier

5.8.8 embauche de personnes salariées temporaires aux postes de journaliers

5.9 Projets majeurs

5.9.1 avenant #1 honoraires supplémentaires pour les services professionnels pour la conception d'un lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach

5.9.2 avis géotechnique sur l'analyse des puits – Lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

7. AVIS DE MOTION

7.1 avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la citation de l'église Saint-Alban de Cap-des-Rosiers à titre d'immeuble patrimonial

7.2 avis de motion et dépôt du projet de règlement sur la citation de la grange du Manoir Le Boutillier à titre d'immeuble patrimonial

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 20 juin 2022 à 19h30.

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE



**Isabelle Vézina,
Greffière**